Image not found or type unknown

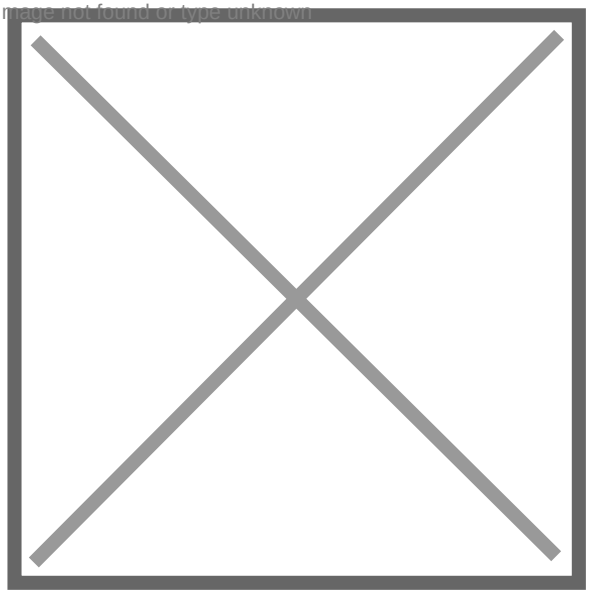

Demande de frais de vétusté pour article encore sous garantie

Par **pgelbart**, le **06/08/2011** à **16:19**

Bonjour,
Je suis depuis 2 mois en litige avec la société Electrolux pour un réfrigérateur acheté en Aout 2008 avec une garantie de 2 ans et une extension de 3 ans. Depuis le 15 juin 2011 ils sont intervenus 5 fois, ils ont changés 3 pièces, le réfrigérateur ne fonctionne toujours pas. Après bien des difficultés ils acceptent de le changer a la condition que je paye des frais de vétusté à raison de 1% par mois d'ancienneté soit si mes calculs sont exacts environ 36%. Ce qui leur fait me demander 510€ pour un réfrigérateur qui en vaut environ 1150. Ais-je un recours possible? Que puis-je faire?
Merci d'avance pour toutes réponses.
Pat.

Par **mimi493**, le **06/08/2011** à **17:52**

Relisez votre contrat de garantie

Par **pgelbart**, le **06/08/2011** à **18:20**

Effectivement il est bien écrit 1% par mois de vétusté à partir de la date d'achat ce qui ferait bien 36%. Il me demande 507€28, ce qui si mes calculs sont exacts représenterait un article à 1410€. Moi je ne l'ai payé que 900 il y à 3 ans. Ca fait une belle inflation !!!

Ne peuvent ils alors eux me verser cette différence soit 510€ !!!
Merci quand pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **06/08/2011** à **18:23**

Vous avez la facture indiquant la date d'achat, le prix d'achat, donc faites le calcul et envoyez-leur en LRAR de mise en demeure

Par **pgelbart**, le **06/08/2011** à **18:30**

Merci de la rapidité de votre réponse.
Je n'ai plus de frigo depuis 2 mois, je ne vois pas comment tout cela va finir.
Je n'ai plus le temps d'attendre des envois et retours de courriers.
Eux n'ont pas ce problème, les frigos il les fabriquent.
Une solution, peut être leur demander un modèlemoins onéreux !?!?
Merci quand même.
Pat

Par **mimi493**, le **06/08/2011** à **18:51**

Demander vous pouvez, obtenir, c'est une autre affaire

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés